



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/477
6 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS

Quarante-huitième session
Points 36, 50, 61, 64, 71, 72, 73,
78 et 79 de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS, Y COMPRIS LE ROLE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE
LA VERIFICATION

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN
UNE ZONE DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 5 octobre 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Chine

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre en chinois et en anglais le texte de la déclaration datée du 4 septembre 1993 émanant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine au sujet de l'incident du Yin He (annexe I) ainsi que le rapport d'inspection signé par la Chine, l'Arabie saoudite et les Etats-Unis d'Amérique (annexe II).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 36, 50, 61, 64, 71, 72, 73, 78 et 79 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République de Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) LI Zhaoxing

ANNEXE I

Déclaration datée du 4 septembre 1993 émanant du Ministère chinois
des affaires étrangères au sujet de l'incident du Yin He

Du 26 août au 4 septembre 1993, des représentants du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, en présence de représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine, ont inspecté la cargaison du navire chinois Yin He au port de Dammam (Arabie saoudite). Des experts envoyés par le Gouvernement des Etats-Unis ont participé à l'inspection en qualité de conseillers de la partie saoudienne. L'inspection minutieuse a montré que, contrairement aux allégations de la partie américaine, il n'y avait ni thiodiglycol ni chlorure de thionyle à bord du Yin He. Les représentants des trois parties ont signé le rapport d'inspection et confirmé ces résultats. Le Gouvernement chinois sait gré au Gouvernement saoudien du concours qu'il a apporté au règlement de l'affaire.

L'incident du Yin He est attribuable exclusivement à la partie américaine, qui a agi de façon injustifiée sur la base de renseignements fallacieux. Depuis le 23 juillet, les Etats-Unis, s'appuyant sur leur service de renseignements, ont à plusieurs reprises fait des représentations à la partie chinoise. Ils ont accusé le navire chinois Yin He de transporter des précurseurs d'armes chimiques (thiodiglycol et chlorure de thionyle) destinés à l'Iran et ont été jusqu'à faire suivre le navire chinois en haute mer par leurs navires de guerre et prendre des photos aériennes à partir d'aéronefs militaires, ce qui a perturbé la navigation du Yin He. De plus, la partie américaine a diffusé ces renseignements erronés dans les pays où le Yin He devait faire escale et ont exigé que ces pays interdisent au navire de mouiller dans leurs ports et d'y débarquer sa cargaison.

Après une enquête minutieuse destinée à dissiper les soupçons des Etats-Unis, la partie chinoise a dès le 4 août informé en termes explicites la partie américaine que le Yin He ne contenait pas les deux produits chimiques que la partie américaine l'accusait de transporter et elle a fait une proposition concrète, suggérant que le navire soit inspecté par une partie tierce. Mais les Etats-Unis, refusant de tenir compte des explications chinoises, sont restés campés sur leur position, ce qui a beaucoup retardé le règlement du problème. Le Yin He a été contraint d'errer en haute mer pendant plus de 20 jours, alors que l'équipage manquait d'eau douce et de nourriture. Le navire a dû changer de cap et modifier son programme de débarquement, ce qui a occasionné de lourdes pertes économiques à la partie chinoise. Pour prouver à la communauté internationale qu'elle souhaitait sincèrement régler le problème, éclaircir toutes les circonstances et accélérer la solution de façon à arrêter les frais et à soulager au plus vite l'équipage du Yin He, la partie chinoise a proposé que la cargaison du navire qui faisait l'objet des accusations américaines soit soumise à l'inspection d'une partie tierce. Or, aucun des produits chimiques en question n'a été découvert dans les conteneurs qui ont été inspectés. La partie américaine, revenant sur sa parole et reniant l'accord déjà conclu, s'est alors obstinée de façon tout à fait déraisonnable à exiger que l'inspection soit étendue à la totalité des 782 conteneurs que transportait le navire, y compris ceux qui provenaient d'autres pays, d'où une prolongation interminable de l'inspection. Les faits n'en sont pas moins indéniables. Le résultat de l'inspection complète effectuée dans le port de Dammam prouve que les

affirmations de la Chine correspondent à la réalité. Maintenant la lumière est faite, et les Etats-Unis, seuls responsables de l'incident du Yin He, ne peuvent que dresser un constat d'échec.

Tout le long de cette affaire, les Etats-Unis se sont comportés de façon totalement déraisonnable et irresponsable, car ils ont communiqué leurs prétendus "renseignements" aux diverses parties avant même de disposer d'informations avérées sur le navire chinois. Après que la partie chinoise, à la suite d'une enquête approfondie, eut clairement affirmé à la partie américaine que le Yin He ne transportait pas les deux produits chimiques en cause, la partie américaine, persistant dans son entêtement, a continué à tromper l'opinion publique et à exercer des pressions sur les pays intéressés. Ces derniers temps, les Etats-Unis ont bien des fois fait pression de la sorte sur d'autres pays en se fondant sur de prétendus renseignements qui n'étaient rien d'autre que des oui-dire ou des inventions. C'est ainsi que se manifestent leur volonté d'hégémonie et leur politique d'intimidation. L'incident du Yin He n'est qu'un exemple de cette politique.

Selon les principes universellement reconnus du droit international et selon les pratiques internationales, tout pays a le droit souverain de se livrer à des opérations normales de transport maritime et de commerce extérieur sans qu'aucun autre pays puisse s'interposer. Or, les Etats-Unis ont été jusqu'à envoyer des navires de guerre et des aéronefs militaires pour suivre, contrôler et harceler le Yin He. Ils ont eu toutes sortes d'exigences absurdes, prétendant notamment que la Chine rappelle le navire à son port d'origine. Tout cela a fait obstacle aux opérations normales de transport. Ces actions des Etats-Unis ont porté une grave atteinte à la souveraineté de la Chine et à son droit à la liberté de navigation dans les eaux internationales, en violation flagrante des normes régissant les relations internationales.

La Convention relative aux armes chimiques n'entrera en vigueur qu'en 1995 au plus tôt et les mécanismes de vérification ne sont pas encore mis en place. Les Etats-Unis ne l'ont toujours pas ratifiée et aucune organisation internationale ne leur a jamais donné le pouvoir d'imposer unilatéralement des inspections à d'autres pays. On ne peut donc que se demander quelle base juridique les Etats-Unis peuvent invoquer pour justifier leurs actions. Si l'on tolère qu'ils se comportent en gendarmes du monde sans en avoir reçu mandat, que reste-t-il de la justice, de l'égalité entre Etats souverains et des relations normales entre Etats?

En tant que signataire de la Convention relative aux armes chimiques, la Chine respecte scrupuleusement les obligations internationales qui en découlent pour elle. Bien que la Convention ne soit pas encore entrée en vigueur, la Chine s'est engagée publiquement à ne pas produire ni posséder d'armes chimiques et elle n'exporte pas de produits pouvant servir à fabriquer de telles armes. Pour éviter que les produits chimiques exportés puissent servir à la fabrication d'armes chimiques, le Gouvernement chinois applique des mesures très rigoureuses de contrôle des exportations de produits chimiques. Quant aux deux produits dont la partie américaine a fait état, le Gouvernement chinois a donné des instructions très claires interdisant leur exportation dans certaines régions.

Il continuera, comme il l'a toujours fait, de respecter scrupuleusement ses obligations internationales et de s'employer à protéger la paix et la sécurité internationales et à promouvoir les échanges économiques et commerciaux normaux entre pays.

L'incident du Yin He a entraîné pour la Chine de graves pertes tant sur le plan politique que sur le plan économique. La Chine exige que les Etats-Unis fassent immédiatement le nécessaire pour pallier les conséquences négatives des faux renseignements sur la base desquels ils ont agi et pour faire en sorte, comme ils s'y sont engagés, que le Yin He soit admis dans les ports où il devait débarquer sa cargaison. La Chine exige également que la partie américaine s'excuse publiquement auprès de la partie chinoise et l'indemnise de toutes les pertes financières que cette dernière a subies. Les Etats-Unis devraient s'engager explicitement à respecter rigoureusement les lois et normes régissant les relations internationales dans toutes leurs relations futures avec d'autres Etats et garantir que des incidents analogues ne se reproduiront pas.

ANNEXE II

Rapport d'inspection signé le 4 septembre 1993 par les
représentants de la Chine, de l'Arabie saoudite et des
Etats-Unis d'Amérique

1. Entre le 26 août et le 4 septembre 1993, des représentants du Gouvernement saoudien ont inspecté en présence de représentants du Gouvernement chinois la cargaison du navire chinois Yin He dans le port de Dammam (Arabie saoudite). Les représentants du Gouvernement des Etats-Unis ont participé à l'inspection en tant que conseillers techniques de la partie saoudienne.
2. L'inspection complète de tous les conteneurs à bord du Yin He a prouvé de façon irréfutable que le navire ne contenait pas trace des deux produits chimiques en cause, thiodiglycol et chlorure de thionyle.
3. Le Gouvernement des Etats-Unis s'engage à informer les gouvernements des pays où le navire chinois Yin He devait faire escale des résultats de cette inspection et à faire le nécessaire pour que le navire soit admis sans difficultés dans les ports où il doit débarquer sa cargaison.
